

La mouvance sociale des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et transgenres

Isabel Côté et Jacques L. Boucher

Homosexualités et politique : Québec et Canada
Volume 16, numéro 3, printemps 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056175ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056175ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Côté, I. & Boucher, J. (2008). La mouvance sociale des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et transgenres. *Bulletin d'histoire politique*, 16(3), 89–100. <https://doi.org/10.7202/1056175ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2008

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La mouvance sociale des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et transgenres

ISABEL CÔTÉ ET JACQUES L. BOUCHER

*Respectivement étudiante au doctorat en service social
de l'Université de Montréal et professeur au Département de travail social
et des sciences sociales, UQO*

L'action sociale des gaies et des lesbiennes, qui remonte au tournant des années 1970, a acquis rapidement de la visibilité et s'est inscrite dans l'espace public. De plus, elle s'est progressivement appuyée sur des organisations de plus en plus stables et rassembleuses jusqu'à regrouper d'autres minorités d'orientation sexuelle atypique telles que les personnes bisexuelles, les transsexuelles et les transgenres. Les sociétés hypermodernes ne se retrouvent donc plus devant une action sociale spontanée, mais elles comptent en leur sein une action collective structurée et continue, du moins là où elle n'est pas complètement réprimée politiquement, culturellement et socialement. Une première question se pose spontanément à l'esprit pour qui s'intéresse à l'action collective : avons-nous affaire à un véritable mouvement social tel qu'il est généralement entendu dans les sciences sociales, plus précisément à un acteur capable de transformation sociale ? Se retrouve-t-on devant un mouvement social historique, comme on désigne très généralement le mouvement ouvrier, ou une action relativement marginale de groupes minoritaires ? À l'inverse, cette action collective qui s'appuie déjà sur une histoire de près de 40 ans dans les sociétés de modernité avancée, ou d'hypermodernité, ne serait-elle pas institutionnalisée au point de s'éloigner des capacités émancipatrices et transformatrices de ses origines ?

NATURE ET ÉTENDUE D'UN MOUVEMENT SOCIAL

Certains analystes conçoivent l'action collective comme une résultante de la rencontre d'intérêts individuels et toute implication des individus dans une action serait cohérente avec un calcul rationnel d'intérêt¹, ce que conteste Hirschman² qui réintroduit la solidarité (*loyalty*) au groupe ou à l'organisation dans les choix des individus. D'autres ont tenté de dépasser les limites analytiques de ceux-ci par les approches en termes de stratégies d'acteurs, dont les plus connues et utilisées demeurent sans doute la théorie de la mobilisation des ressources en Amérique du Nord³, mais aussi la sociologie française des organisations⁴.

Or au-delà des stratégies d'acteurs et d'une dimension organisationnelle et politique ou institutionnelle, l'action collective d'un mouvement social comporte, selon d'autres approches analytiques, une dimension proprement sociale, celle d'un projet qui vise le changement social et plus généralement l'orientation de la société⁵. Dans cette perspective, la forme d'action collective caractéristique d'un mouvement social s'inscrit à la fois dans un conflit social de dimension ou de profondeur structurelle, suscité par l'inégalité des rapports entre acteurs sociaux, et dans la construction d'une identité collective quant à ce conflit. À cet égard, c'est sans doute la définition d'un mouvement social proposée par Alberto Melucci qui rend le mieux compte de cette dimension : « I define analytically a social movement as a form of collective action (a) based on solidarity, (b) carrying on a conflict, (c) breaking the limits of the system in which action occurs »⁶.

Ainsi l'analyse du rapport entre les actions menées par les organisations GLBTT et un mouvement social ne peut faire l'économie de cette dimension de transformation sociale, pensons-nous, tout en admettant que ces changements ne doivent pas nécessairement être radicaux ou révolutionnaires pour être réels. Une action collective doit-elle s'étendre à la dimension d'une classe sociale ou devenir un mouvement de masse pour atteindre le statut d'un mouvement social ? Sur ce plan, certains auteurs ont soutenu l'hypothèse qu'un mouvement social constituait, de par sa nature, un mouvement de classe qui acquerrait une sorte d'hégémonie de l'action collective dans un modèle social donné, comme le mouvement ouvrier dans la société industrielle⁷. Mais d'autres analyses de la même approche conflictuelle, y compris celles d'Alain Touraine des dernières années, mettent de l'avant le concept de réseaux de mouvements ou encore de mouvement en réseaux⁸. Ainsi, les identités apparaissent comme multiples ou plurielles, sinon éclatées, tout comme les enjeux et les conflits, tant chez les individus « participants »⁹ que chez les groupes sociaux¹⁰. En même temps, on voit se construire des mouvements globaux,

tels que l'anti et altermondialisation¹¹, à la fois ancrés dans l'opposition et la proposition d'alternatives, s'appuyant sur divers groupes et identités. Il se pourrait bien que l'action collective des minorités sexuelles appartienne à cet univers d'action à la fois identitaire et transformatrice.

L'ÉVOLUTION DE L'ACTION COLLECTIVE DES GLBTT LE MOUVEMENT LIBÉRATIONNISTE

On s'entend généralement pour dire que le mouvement gai est né en 1969, lors des émeutes de *Stonewall*, bar gai situé dans le Greenwich Village à New York. Pour la première fois, les homosexuels et les drags queen fréquentant le bar gai se sont opposés à une énième descente de police. Cette rébellion se transformera en émeute avec l'appui des lesbiennes, gais et habitants du quartier qui se joignirent à la protestation. Cette émeute durera trois jours et symbolisera le début de la libération homosexuelle. L'événement fut souligné l'année suivante par une marche symbolique dans les rues de San Francisco et de New York, marche qui fut reprise les années subséquentes et qui demeure aujourd'hui un événement annuel dans plusieurs pays du monde, sous le label de la parade de la fierté gaie.

Le discours gai se voulait alors libérationniste. Dès le départ, le militantisme gai fut orienté vers l'abolition de la discrimination, tant sur le plan légal, institutionnel que social, ainsi que vers la décriminalisation des comportements sexuels entre adultes consentants¹². Depuis, les militants revendiquent une normalisation de leur style de vie en prônant une déconstruction des modèles médicaux et psychiatriques sur l'homosexualité tout en portant un regard critique sur les institutions politiques, culturelles, intellectuelles et médicales pathologisant l'homosexualité¹³. Dans leur discours, les groupes homosexuels revendiquent le droit à la différence et l'accent est alors mis sur l'ostracisme social dont sont victimes les minorités sexuelles et sur l'importance de la défense des droits¹⁴.

C'est ainsi qu'à la suite des émeutes de *Stonewall*, la mouvance gaie se développera suivant une même logique, et cela tant en Amérique qu'en Europe et en Océanie¹⁵. En 1971, une manifestation est organisée devant le Parlement à Ottawa afin de présenter un mémoire réclamant le retrait de l'accusation de grossière indécence du Code criminel. Plusieurs groupes naîtront l'année de cette manifestation dont, au Québec, le Front de libération homosexuelle (FLH). L'utilisation du terme « front » reflète alors le désir de s'identifier au discours nationaliste québécois (Front de libération du Québec ou FLQ) et la volonté de sensibiliser les indépendantistes québécois à la nécessité de prendre en considération l'inclusion de la pluralité des orientations sexuelles

dans le projet de constitution d'un État national et d'un modèle de société conséquent¹⁶.

En France, le Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR) sera le premier porte-étendard de ce discours en articulant « une parole politique allant contre les institutions, l'ordre établi, l'ordre moral et religieux »¹⁷. Misant sur des slogans explosifs, le FHAR dénonce à la fois la bourgeoisie bien pensante, le sexisme, la phallocratie, les experts médicaux et la go-gauche française associée à l'establishment politique.

Par ailleurs, d'importantes confrontations ont lieu dans les années 1970 entre l'appareil policier et les membres de la mouvance gaie alors en plein essor libérationniste¹⁸. Au Québec, principalement à Montréal, la décennie fut marquée par de nombreuses descentes policières dans les bars et lieux de rassemblement gais¹⁹. Ces descentes galvanisèrent le mouvement et mobilisèrent les membres. Ainsi, le 19 juin 1976, la première manifestation gaie est organisée dans les rues de Montréal et débouchera sur la création de l'Association pour les droits des gais du Québec (ADGQ) dont la visée était nettement politique. L'opportunité politique créée par l'élection du Parti québécois, associé à l'idéologie sociale-démocrate, de même que les manifestations contre la répression policière, permettront à l'ADGQ de revendiquer des changements législatifs. Ces revendications débouchèrent, en 1977, sur la modification de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne en reconnaissant désormais l'orientation sexuelle comme motif illégitime de discrimination²⁰. Le Québec deviendra alors la première nation du monde, suivie par le Danemark, à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle²¹.

D'autres pays feront également voter des lois semblables. Près de vingt ans plus tard, le Parlement européen adoptera en 1994 une résolution visant à contrer la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, suivie en 2000 par la modification de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne²². Pour favoriser l'émergence de telles lois, certains activistes ont choisi la voie du consensus, fédérant l'ensemble de la communauté civile, politique et religieuse autour de leurs demandes alors que d'autres, faisant face à beaucoup d'opposition (notamment de la part des autorités religieuses), ont plutôt privilégié le démarchage politique, l'élection de membres de la communauté gaie au sein des pouvoirs en place, les recours juridiques, les alliances stratégiques, ou encore les manifestations publiques²³.

L'affirmation de l'identité homosexuelle est alors perçue comme un acte politique et l'émancipation, comme une stratégie de visibilité publique et d'affirmation essentielle au développement d'une communauté gaie²⁴. À cette fin, l'émancipation représente l'affirmation politique de l'identité,

permettant ainsi la création d'une identité collective. Cette identité gaie et lesbienne opère comme un facteur de mobilisation permettant de créer des réseaux de solidarités et un sens de la communauté, conditions corollaires au développement de l'action politique²⁵.

Le discours politique mis de l'avant par plusieurs groupes gais vise la compréhension des causes de l'oppression vécue par les gais dans la foulée du développement d'autres mouvements libérationnistes²⁶. Ce discours se veut d'inspiration marxiste comme en font foi les dénonciations de l'institution familiale comme lieu d'une idéologie fondée sur la complémentarité homme-femme dans la sexualité dans une optique visant la reproduction de la force de travail²⁷. C'est ainsi que la bourgeoisie tient à réprimer les comportements homosexuels qui menacent la pérennité de la famille et donc, la (re)production nécessaire au bon fonctionnement de la société capitaliste.

La recherche identitaire à travers la lutte contre l'oppression a conduit, dans les années 1980, à la formalisation de l'inscription dans l'espace urbain par le biais de quartiers ou « villages » associés à la communauté gaie²⁸. Alors que, pour certains, l'existence de tels quartiers témoigne de la ghettoïsation des minorités sexuelles, pour d'autres, c'est un espace permettant la libre expression identitaire. Or cette compartimentation de la communauté au sein de quartiers clairement délimités est parfois décriée par la communauté elle-même en ce sens qu'elle va à l'encontre des objectifs d'intégration et d'égalité de droits réclamés par les minorités sexuelles²⁹. Par ailleurs, les lesbiennes investissent peu ces espaces urbains notamment du fait qu'elles ne s'y reconnaissent pas.

L'avènement du SIDA amènera les différentes associations gais à constituer des groupes d'intérêt visant à en faire les porte-parole des victimes de l'épidémie³⁰, d'autant plus que les gais seront longtemps perçus comme étant les agents propagateurs du virus par leurs « comportements sexuels déviants »³¹. Le virus sera ainsi l'occasion pour plusieurs (notamment la caste religieuse) de réclamer un retour des mesures répressives envers les gais afin de lutter contre l'épidémie et la lutte contre le SIDA deviendra un enjeu identitaire du mouvement GLBTT³².

DE LA LIBÉRATION À LA RÉFORME

Puis la mouvance gaie s'est adaptée de façon inévitable selon les contextes et enjeux internationaux, mais également au gré de l'opposition manifestée par les adversaires à une plus grande acceptation sociale et politique de l'homosexualité. De libérationniste, le discours est devenu réformiste³³. Les actions collectives se transposent du côté de l'appareil politico-judiciaire afin

d'inclure la notion d'orientation sexuelle parmi les motifs de discrimination et pour dénoncer les lois réprimant certaines conduites sexuelles entre adultes consentants, là où ce n'est pas déjà acquis. La sphère politique est davantage investie par des personnes ouvertement gaies et lesbiennes qui profitent des appuis non seulement de la communauté GLBTT, mais également du soutien d'autres groupes opprimés. En l'absence de fenêtres d'ouverture politique, le mouvement GLBTT utilise le recours aux tribunaux³⁴ pour faire avancer ses revendications. Au Canada, plusieurs actions en justice ont été nécessaires avant de voir des changements législatifs importants, notamment au niveau de l'inclusion, dans les lois provinciales des droits de la personne, de l'orientation sexuelle comme motif prohibé de discrimination ou encore, de la reconnaissance de l'orientation sexuelle comme motif de discrimination selon l'interprétation donnée à la Charte canadienne par la Cour suprême.

Ce discours réformiste des années 1980 a par la suite évolué vers une quête d'enchâssement de droits sociaux assurant une plus grande reconnaissance sociale des personnes GLBTT³⁵. Le PaCS (Pacte civil de solidarité) en France, le mariage gai au Canada tout comme l'union civile et le droit à la parentalité par l'élargissement des règles de filiation au Québec³⁶ sont autant de manifestations de ce désir de reconnaissance et de normalisation. De ce fait, le discours gai, au départ axé vers le *droit à la différence*, semble évoluer vers le *droit à l'indifférence*³⁷.

Plus récemment, l'émergence d'un mouvement *Queer* se manifeste alors que les personnes bisexuelles, transgenres et transsexuelles demandent à être reconnues au sein des minorités sexuelles³⁸. Le mouvement *Queer* symbolise également l'expérience de marginalisation et d'homophobie partagée par la minorité ne rencontrant pas les standards de genre et d'orientation sexuelle préconisés par la société. L'identité proviendrait en ce sens d'une conception subjective, culturelle, plurielle et éminemment personnelle qui ne peut être catégorisée en classes binaires et dichotomiques. C'est la somme de ses identités qui crée l'individu. Cette frange militante refuse d'être théorisée, politisée ou associée à quelque position identitaire que ce soit³⁹. Selon la théorie *Queer*, le discours de la mouvance gaie doit donc être repensé afin de soustraire la fixité des identités dans une optique du droit à la différence sous peine de voir naître de nouveaux champs d'asservissement. Toutefois, pour certains, cette façon de percevoir l'identité pose problème lorsque vient le temps de développer une pensée politique fondée sur l'identité collective et rend impossible les revendications à l'égard de l'État⁴⁰.

Il s'agit maintenant de nous demander en quoi les actions des GLBTT croisent ce qui appartient au mouvement social et en quoi elle s'en éloigne.

ACTION DES BLGTT ET MOUVEMENT SOCIAL

Cette rapide fresque d'une quarantaine d'années d'action collective nous laisse clairement découvrir des actions répétées et menées par des organisations qui se sont consolidées, étendues et stabilisées. Il est évident que nous avons au moins affaire à une action de revendication bien organisée, de dimension internationale (bien qu'elle ne soit pas implantée dans toutes les sociétés), qui a réussi à mobiliser les énergies à l'intérieur de la mouvance GLBTT mais aussi d'autres ressources de la société, tant sur le plan institutionnel que social. Sur un plan plus individuel, la revendication d'accessibilité aux mêmes avantages sociaux liés à l'emploi, que ceux qu'obtiennent les couples hétérosexuels, est bien connue. À cet égard, les groupes GLBTT agissent aussi comme des groupes d'intérêts qui ont été progressivement reconnus par diverses sociétés.

Ce rappel historique nous montre aussi que l'action organisée des personnes GLBTT, partie d'une action spontanée, s'est progressivement orientée, stratégiquement, vers la pression politique et a même investi, jusqu'à un certain point, le terrain de la politique instituée et partisane. Il est très clair que cette action a stratégiquement emprunté la filière institutionnelle, les institutions politiques certes, mais sans doute encore plus les institutions juridiques et de protection des droits. Enfin, ces dernières années, elle a investi l'institution sociale du mariage. Aussi est-il difficile de nier que cette forme d'action collective se soit fortement institutionnalisée. Nous reconnaissons même, d'après les informations colligées, qu'un débat important se poursuit actuellement à l'intérieur de la mouvance GLBTT en ce qui concerne cette question. Les uns prônent une forte intégration normative, sociale et institutionnelle alors que d'autres questionnent la position de cette mouvance, passée de la revendication de la reconnaissance de la différence au droit à l'indifférenciation sociale⁴¹. Par ailleurs, on peut voir qu'il existe dans le milieu, un courant inverse tangible, particulièrement la tendance *Queer*, qui se refuse à la normalisation et conséquemment à une forte intégration sociale et institutionnelle.

Cette résistance à l'intégration dans la structure sociale et sa normalité témoigne-t-elle de l'existence et de la survivance de la dimension de transformation sociale de la mouvance GLBTT et, conséquemment, de sa nature de mouvement social? Pour amorcer une réponse à cette question, il importe de remonter à l'émergence de l'action organisée du mouvement GLBTT. Il est assez visible qu'à son origine, cette action s'est fortement opposée à l'oppression et à la marginalisation dont étaient victimes des individus qui avaient

des pratiques sexuelles atypiques, des modes de vie et des habitudes relationnelles qui ne correspondent pas aux représentations normatives. Or cette oppression et cette marginalisation provenaient spécifiquement d'institutions bien implantées, telles que la police, les corps médicaux, certaines églises et certains groupes religieux. L'adversaire, au sens d'Alain Touraine, était avant tout visible du côté institutionnel. Ainsi, les actions dans le champ institutionnel et politique ne doivent pas cacher la dimension sociale et symbolique de l'action, la résistance à l'exclusion et même à une forme d'enfermement (le secret de son orientation sexuelle). Aussi le discours de la première phase de ce mouvement faisait-il appel à la libération et à l'émancipation. Parallèlement, on visait l'acceptation sociale en même temps qu'institutionnelle de ce mode de vie et de la pluralité des modes d'échange entre individus. À cet égard, l'action des GLBTT vise la modification des rapports de genre jusqu'à un certain point du moins. En effet, elle remet en cause le modèle de couple normatif pivotant sur un rapport entre un homme et une femme.

Par ailleurs, il est difficile de soutenir que le mouvement GLBTT s'apparente à un mouvement de classe au sens classique du terme, du fait que les enjeux du conflit se situent ici en dehors des rapports de production, bien que certains puissent voir dans la lutte gaie une contestation de la structure familiale du modèle hétérosexuel comme déterminé par la reproduction de la force de travail. Nous n'avons pas non plus affaire à un mouvement de masse ni à un grand mouvement historique à la façon du mouvement ouvrier ou encore des mouvements révolutionnaires⁴². Nous nous retrouvons plutôt devant un mouvement partiel, qui comporte une visée plutôt réformiste de transformation des rapports sociaux, plus spécifiquement la lutte contre l'exclusion de minorités marginalisées et même ostracisées sur la base de l'orientation sexuelle. Cette action collective croise à la fois les enjeux liés aux rapports de genre et sans doute aussi des enjeux caractéristiques d'autres formes d'exclusion subies par d'autres minorités comme les immigrants et surtout les minorités visibles. Dans une perspective d'intégration sociale, son action a largement emprunté le soutien institutionnel et la voie de la normalisation et de l'institutionnalisation, ce qui fut le cas aussi, dans une mesure un peu semblable, du mouvement ouvrier, syndical surtout, et du mouvement associatif, y compris sa frange plus impliquée dans l'action sociale.

CONCLUSION

L'analyse que nous avons menée sur l'action collective portée par les personnes GLBTT cherchait à examiner si cette forme d'action rencontrait les

caractéristiques de l'action typique des mouvements sociaux, plus spécifiquement la transformation des rapports sociaux. Nous pouvons conclure que cette action s'est déplacée d'une stratégie d'action spontanée à une action de mieux en mieux structurée, s'appuyant progressivement sur un réseau d'organisations stables et acquérant assez rapidement une dimension internationale. Elle est aussi passée d'une position plus contestataire, basée sur un discours articulé autour d'une visée de libération et de remise en cause des institutions à une stratégie d'utilisation des filières institutionnelles en vue de sortir de la marginalisation et d'accéder à la normalité ainsi qu'à la reconnaissance sociale.

Mais même relativement institutionnalisée, cette action collective n'a pas pour autant complètement rompu avec la dimension de transformation des rapports sociaux, plus spécifiquement l'exclusion sociale en rapport avec l'orientation sexuelle et un mode de vie particulier. Les débats à l'intérieur du mouvement indiquent qu'un potentiel de renouvellement de l'action GLBTT existe. Les informations dont nous disposons ne nous permettent cependant pas d'avancer si ce potentiel est sur le point de s'exercer et quelle orientation il prendra. Nous pouvons par contre avancer, théoriquement du moins, que l'inscription de cette forme d'action dans un réseau d'actions collectives plurielles menées par diverses minorités ou groupes marginalisés et vivant diverses formes d'exclusion en alliance avec d'autres mouvements sociaux nourrira un tel potentiel de renouvellement.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Olson, Mancur, *The Logic of Collective Action*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1965 ; Tilly, Charles, « Models and Realities of Popular Collective Action », *Social Research*, vol. 52, n° 4, 1985, p. 717-747 ; Jenkins, Graig J., « Resource Mobilization Theory and the Study of Social Movements », *Annual Review of Sociology*, n° 9, 1983, p. 527-553.
2. Hirschman, Albert O., *Exit, Voice and Loyalty*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1970.
3. Tilly, *op. cit.*
4. Crozier, Michel et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.
5. Touraine, Alain, *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978 ; Touraine, Alain, *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 1984 ; Melucci, Alberto, « The Symbolic Challenge of Contemporary Movements », *Social Research*, vol. 52, n° 4, 1985, p. 798-816 ; Melucci, Alberto, *Nomads of the Present, Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society*, Philadelphia, Temple University Press, 1989 ; Offe, Claus, « Nouveaux mouvements sociaux et nouveau mouvement pour la paix », *Revue internationale*

d'action communautaire (RIAC), n° 12/52, 1984, p. 35-39 ; Offe, Claus, « New Social Movements : Challenging the Boundaries of Institutional Politics », *Social Research*, vol. 52, n° 4, 1985, p. 817-868 ; Boucher, Jacques L., *Mouvements sociaux. Réflexion à partir des théories de l'action collective et de la régulation*, Université du Québec à Montréal, CRISES, Cahier n° 9003, 1990 ; Boucher, Jacques L., « Mouvements sociaux, changement social et construction de société », dans Pepka Boyadjieva, Lilyana Deyanova, Svetla Koleva et Kolyo Koev (dir.), *Worlds in Sociology*, Sofia, St. Kliment Ohridsky University Press, 2006, p. 219-242.

6. Melucci, Alberto, *op. cit.*, 1985, p. 795.

7. Touraine, Alain, *op. cit.*, 1978 ; Touraine, Alain, *op. cit.*, 1984.

8. Melucci, Alberto, « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux », *Sociologie et Sociétés*, vol. 10, n° 2, 1978, p. 37-53 ; Melucci, Alberto, « An end to social movements? Introductory paper to the sessions on "new movements" and change in organizational forms », *Social Research*, n° 52, 1984, p. 789-816 ; Melucci, Alberto, *op. cit.*, 1989 ; Castells, Manuel, *La société en réseaux. L'ère de l'information*, t. I, Paris, Fayard, 1998 ; Castells, Manuel, *Le pouvoir et l'identité. L'ère de l'information*, t. II, Paris, Fayard, 1999 ; Touraine, Alain, *Un nouveau paradigme pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2005.

9. Della Porta et Diani (2006) établissent une distinction entre individus membres et individus participants. Della Porta, Donatella et Mario Diani, *Social Movements. An Introduction*, Oxford, Blackwell, 2006.

10. Della Porta et Diani, *op. cit.* ; Dubet, François, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994 ; Dubet, François, *Les inégalités multipliées*, Paris, Éditions de l'Aube, 2000 ; Castells, Manuel, *op. cit.*, 1999 ; Melucci, Alberto, « Partir des conflits pour analyser les mouvements sociaux », *Revue internationale d'action communautaire*, no. 10/50, 1983, p. 41-44 ; Melucci, Alberto, *op. cit.*, 1989.

11. McDonald, Kevin, *Global Movements*, Oxford, Blackwell Publishing, 2006.

12. Adam, Barry D., *The Rise of a Gay and Lesbian Movement*, Boston, Twayne Publishers, 1987 ; Chamberland, Line, « Du fléau social au fait social : L'étude des homosexualités », *Sociologie et sociétés*, vol. 29, n° 1, 1997, p. 5-20 ; Corriveau, Patrice, *La répression des homosexuels au Québec et en France. Du bûcher à la mairie*, Sillery, Septentrion, 2006 ; Léobon, Alain, « Population homosexuelle et processus d'intégration : de l'intersticiel au communautaire », *Eso*, n° 17, 2002 ; Sears, Alan, « Queer Anti-Capitalism : What's Left of Lesbian and Gay Liberation ? », *Science and Society*, vol. 69, n° 1, 2005, p. 92-112.

13. Chamberland, Line, *op. cit.* ; Couture, Estelle, « L'homosexualité et sa mise en scène : la construction sociale d'une culture », mémoire, 2006 ; Léobon, Alain, *op. cit.*, 2002, p. 23-32.

14. Léobon, Alain, *op. cit.*, 2002 ; Olivier, Lawrence et Roger Noël, « Michel Foucault : problématique pour une histoire de l'homosexualité », *Revue sexologique*, vol. 2, n° 1, 1994, p. 7-31.

15. Adam, Barry, *op. cit.*
16. Higgins, Ross, *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise*, Montréal, Comeau et Nadeau (Lux), 1999.
17. Léobon, Alain, *op. cit.*, 2002, p. 24 ; Léobon, Alain, « De l'espace géographique traditionnel au cyberspace ; la construction des territoires homo et bisexuels français », dans *Homosexualités, variations régionales*, Montréal, Presses de l'université du Québec, 2007.
18. Higgins, Ross, *op. cit.* ; Knopp, Lawrence, « Social Theory, Social Movements and Public Policy : Recent Accomplishments of the Gay and Lesbian Movements in Minneapolis, Minnesota », *International Journal of Urban & Regional Research*, vol. 11, n° 2, 1987, p. 243-262 ; Sivry, Jean-Michel, « Traces militantes éphémères : L'ADGQ et Le Berdache », dans *Sortir de l'ombre ; Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, Montréal, Vlb Éditeur, 1998.
19. Corriveau, Patrice, *op. cit.* ; Higgins, Ross, *op. cit.* ; Sivry, Jean-Michel, *op. cit.*
20. Corriveau, Patrice, *op. cit.* ; Higgins, Ross, *op. cit.*, Sivry, Jean-Michel, *op. cit.*
21. Sivry, Jean-Michel, *op. cit.* ; Demczuk, Irène, Caron, Michèle, Rose, Ruth et Lyne Bouchard, *La reconnaissance des couples de lesbiennes : un droit sans équivoque*, Ottawa, Condition féminine Canada, 2002 ; Larocque, Sylvain, *Mariage gai : les coulisses d'une révolution sociale*, Québec, Flammarion, 2005 ; Jensen, Steffen, *Recognition of sexual orientation : The Scandinavian Model*, en ligne, 1998 ; Baatrup, Soren, *Combating sexual orientation discrimination in employment : legislation in fifteen EU member states*, 2004 ; Weyenbergh, Anne et Sinziana Carstoccea, *The gays' and lesbians' rights in an enlarged European Union*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2006.
22. Corriveau, Patrice, *op. cit.*
23. Adam, Barry, *op. cit.* ; Corriveau, Patrice, *op. cit.* ; Hilson, Chris, « New social movements : the role of legal opportunity », *Journal of European Public Policy*, vol. 9, n° 2, 2002, p. 238-255.
24. Corriveau, Patrice, *op. cit.* ; Higgins, Ross, « Identités construites, communautés essentielles : De la libération gaie à la théorie queer », dans *Les limites de l'identité sexuelle*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1998 ; Smith, Miriam, *Lesbian and Gay Rights in Canada. Social Movements and Equality-Seeking, 1971-1995*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.
25. Perron, Paul-André, « Le "je" et le "nous". Heurs et malheurs du concept d'identité », dans *Les limites de l'identité sexuelle*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1998.
26. Noël, Roger, « Libération homosexuelle ou révolution socialiste ? L'expérience du GHAP », dans *Sortir de l'ombre ; Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, Montréal, Vlb Éditeur, 1998.
27. Knopp, Lawrence, *op. cit.* ; Noël, Roger, *op. cit.* ; Schwartzwald, Robert, « Y a-t-il un sujet-nation queer ? Apories d'un débat actuel », dans *Les limites de l'identité sexuelle*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1998 ; Sears, Alan, *op. cit.*, 2005.

28. Léobon, Alain, *op. cit.*, 2002 ; Léobon, Alain, *op. cit.*, 2007.
29. Remiggi, Frank. W., « Le Village gai de Montréal : entre le ghetto et l'espace identitaire », dans *Sortir de l'ombre ; Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, Montréal, Vlb Éditeur, 1998.
30. Couture, Estelle, *op. cit.*
31. Adam, Barry, *op. cit.* ; Corriveau, Patrice, *op. cit.*
32. Couture, Estelle, *op. cit.* ; De Busscher, Pierre-Olivier, « Les enjeux entre champ scientifique et mouvement homosexuel en France au temps du SIDA », *Sociologie et sociétés*, vol. 29, n° 1, 1997, p. 47-60.
33. Léobon, Alain, *op. cit.*, 2002.
34. Adam, Barry, *op. cit.* ; Demczuk, Irène et al., *op. cit.*
35. Corriveau, Patrice, *op. cit.*, 2006 ; Léobon, Alain, *op. cit.*, 2002 ; Léobon, Alain, *op. cit.*, 2007.
36. Léobon, Alain, *op. cit.*, 2002 ; Léobon, Alain, *op. cit.*, 2007 ; Robinson, Ann, « L'homoparentalité en droit québécois ou la filiation réinventée », dans Martine Gross (dir.), *Homoparentalités, états des lieux*, Ramonville, Éditions Érès, 2005 ; Roy, Alain, « La filiation homoparentale : esquisse d'une réforme précipitée », *Enfances, Familles, Générations*, no. 1, 2004, p. 1-17 ; Roy, Alain, « Le nouveau cadre juridique de la procréation assistée en droit québécois ou l'œuvre inachevée d'un législateur trop pressé », *Observatoire international de la génétique*, n° 23, 2005.
37. Léobon, Alain, *op. cit.*, 2002 ; Léobon, Alain, *op. cit.*, 2007.
38. Grace, André P., Robert J. Hill, Johnson, W. Corey et Jamie B. Lewis, « In other words : Queer voices-dissident subjectivities impelling social change », *International Journal of qualitative Studies in Education*, vol. 17, n° 3, 2004, p. 301-324 ; Higgins, Ross, *op. cit.*, 1998.
39. Chamberland, Line, *op. cit.* ; Grace et al., *op. cit.*
40. Perron, Paul-André, *op. cit.* ; Schwartzwald, Robert, *op. cit.*
41. Léobon, Alain, *op. cit.*, 2002 ; Léobon, Alain, *op. cit.*, 2007.
42. Tilly, Charles, « European Violence and Collective Action since 1700 », *Social Research*, vol. 53, n° 1, 1986, p. 159-184.